

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CAHORS, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, en lui adressant franco un mandat sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an 46 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT			
DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
28	Jeu.	s. Germain.	Montcuq, Soturac, Espédaillac, Mont-faucon.
29	Vendr.	st Théodosie.	Caniac, Floirac.
30	Samedi	s. Félix.	Gourdon.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.		
HEURE DE LA LÈVEE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURR. RS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse, etc. le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montriat.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	7 h. du m.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 23 Mai 1863.

Election du 31 mai et du 1^{er} juin prochain.

CANDIDATS DU GOUVERNEMENT DE L'EMPEREUR.

1^{re} circonscription.

(Arrondissement de Cahors : tout l'arrondissement ; de Figeac : les cantons de Cajarc et de Livernon ; de Gourdon : le canton de Labastide-Murat.)

M. le Comte **Joachim MURAT**, député sortant.

2^e circonscription.

(Arrondissement de Figeac : les cantons de Bretenoux, Figeac (Est et Ouest), Lacapelle-Marival, Latronquière, St-Céré ; Arrondissement de Gourdon : les cantons de Gourdon, Gramat, Martel, Payrac, St-Germain, Salviac, Souillac, Vayrac.)

M. **DELTHEIL**, député sortant.

LES ÉLECTIONS

C'est un grand et beau spectacle de voir un peuple, par un vote éclairé et libre, proclamer ses mandataires, les représentants de ses droits, de ses intérêts, de ses besoins, de ses aspirations, et concourir ainsi au gouvernement de la nation, au développement régulier de son bien-être et de sa civilisation.

Lorsque cet acte national se fait sans commotion et sans troubles, au milieu des bienfaits d'une paix glorieuse, c'est déjà le signe d'un grand progrès accompli ; c'est le caractère d'un peuple qui connaît ses droits et ses devoirs, et qui poursuit avec succès son évolution sociale.

Lorsque par un élan général et spontané, ce peuple, en choisissant ses représentants, marche d'accord avec le Chef de l'État, lorsqu'il est heureux et fier de lui témoigner ses sympathies et son dévouement, c'est la preuve la plus manifeste que ce souverain est le bienfaiteur de son peuple, que son gouvernement est dans l'ordre de la Providence, et

qu'il répond aux vœux et aux besoins légitimes de la nation.

Tel est le spectacle qu'a présenté la France toutes les fois que Napoléon III a fait un appel à sa confiance. Tel sera le spectacle qu'elle présentera, dans quelques jours, aux regards de l'Europe étonnée. La raison de ce triomphe, c'est que le gouvernement de l'Empereur a été grand et heureux pour la France.

Illuminé par un éclair de son génie, comprenant la mission civilisatrice qu'il allait remplir, l'Élu du peuple français fit entendre un jour ces profondes paroles, devenues justement célèbres : « L'Empire c'est la paix. » Cette prédiction mémorable a eu jusqu'à ce jour, autant que les circonstances l'ont permis, et continue d'avoir son accomplissement éclatant.

Dans quelques occasions extraordinaires, la France a pris part aux guerres des autres nations ; mais c'était une guerre généreuse et non une guerre de conquête ; c'était pour secourir des nations malheureuses et pour leur procurer les gloires de la paix.

A l'intérieur, la tranquillité n'a cessé de régner sur tous les points de l'Empire et cette paix qu'annonçait l'Empereur, a donné à la France l'ordre, la prospérité, le bien-être, la grandeur et la gloire.

Ces heureux fruits de la paix, M. de Persigny, ministre de l'intérieur, les rappelait, il y a peu de jours, en traits rapides et en termes élogieux : « On » sait comment, dans ce pays bouleversé par tant de » révolutions, l'ordre politique, social et religieux a » été restauré et la sécurité des personnes et des » choses établie, comme elle ne l'avait jamais été ; » comment, en dix ans, la fortune immobilière a » été doublée, la fortune mobilière augmentée de 7 » à 8 milliards et le revenu public accru de 300 mil- » lions ; comment le territoire a été sillonné de voies » ferrées, de routes, de chemins vicinaux, et enrichi » d'innombrables travaux publics ; comment en- » fin les glorieux triomphes de nos armes et la haute » influence rendue à notre politique, au dehors, » sont venus couronner un développement de pros- » périté, jusqu'ici sans exemple dans le monde. »

L'histoire dira par quels prodiges de courage, et d'habileté l'Élu du peuple a accompli toutes ces choses (1) »

Le peuple recueille avec enthousiasme ces bienfaits de l'Empire et de la paix : pénétré d'une joyeuse reconnaissance et d'une admiration respectueuse, il saisit avec ardeur toutes les occasions de manifester

(1) Circulaire du 8 mai 1863.

une confiance absolue au génie politique de Celui qui préside avec tant de sagesse à ses hautes destinées.

L'occasion favorable et solennelle de faire cette manifestation en faveur de l'Empereur et de nos institutions, ce sont les élections générales des députés de la nation : le peuple n'a qu'à choisir pour ses représentants les candidats du gouvernement de l'Empereur.

Le Gouvernement ne les impose pas, il les propose, tout en laissant à chacun une pleine liberté, selon ce principe récemment formulé par M. de Persigny, que l'électeur ne devra rendre compte de son vote qu'à Dieu et à sa conscience. Mais en présentant ses candidats, le Gouvernement dit aux électeurs : Voilà des hommes qui ont fait leurs preuves pour travailler au développement progressif de nos institutions. Avec leur concours, si vous les appelez à la députation, il me sera plus facile de poursuivre la grande œuvre de la civilisation de la France, et l'immense majorité des électeurs entendra cet appel et s'empressera de les élire ; car leur intérêt et leur sympathie pour l'Empereur leur en fait un devoir. Si dans quelques départements d'autres candidats se trouvent au nombre des élus, le Gouvernement, loin de leur faire un froid accueil, leur tendra une main généreuse : lors-même qu'il s'en trouverait parmi eux qui n'éprouveraient pas pour le Gouvernement de Napoléon III une sincère sympathie, ils ne pourraient s'empêcher de se laisser guider par l'entraînement de la France et de concourir à la gloire et à la prospérité de la patrie.

Pour remplir son devoir au jour de l'élection, tout électeur doit s'empresser d'accourir au scrutin. Le pouvoir d'exprimer son opinion par un vote réfléchi et libre n'est pas seulement un droit que nous donne la Constitution ; il faut se souvenir qu'il impose un devoir. A tout citoyen qui a le titre d'électeur, est donnée la mission de concourir ainsi par ses votes à l'administration de la France. N'oublions pas, d'ailleurs, que des esprits mal intentionnés pourraient interpréter dans un sens contraire au gouvernement de la France, des abstentions qui ne proviendraient que de l'ignorance ou de la préoccupation des affaires d'intérêts personnels. C'est aux hommes intelligents à faire comprendre à leurs concitoyens que l'abstention serait une omission coupable et partiraient d'un faux principe. C'est par l'action et non par l'inertie, que se manifestent l'énergie et le courage.

Electeurs du département du Lot, vous saurez comprendre et remplir vos devoirs de citoyen. Vous

avez jusqu'à ce jour donné trop de preuves de votre attachement à ce gouvernement de votre choix, dont vous admirez la bienfaisance et la grandeur, pour ne pas lui en donner d'aussi manifestes et d'aussi unanimes aux prochaines élections. Par un entraînement général et patriotique, vous serez heureux de proclamer pour vos représentants M. le comte Joachim MURAT et M. DELTHEIL, vos anciens députés. Vous donnerez ainsi un nouveau témoignage de votre reconnaissance et de votre dévouement à ce gouvernement qui vous est cher.

Nous avons déjà rappelé ailleurs les titres qui recommandent à vos suffrages MM. Murat et Deltheil ; nous n'avons pas besoin d'insister encore pour les rendre éclatants. Leur vie, qui vous est connue, et la mission qu'ils ont déjà remplie comme représentants du Lot, font, plus éloquemment que les paroles, l'apologie de leur conduite. — Investis de la confiance de l'Empereur et de la vôtre, vous savez qu'ils ont bien mérité du gouvernement et du département dont ils étaient les mandataires. Vous connaissez les qualités de leur intelligence et de leur cœur. Vous savez d'avance que vous aurez en eux des hommes capables de faire valoir vos droits et de défendre vos intérêts. Elus par vos suffrages unanimes, ils se remettront à l'œuvre, avec un nouveau courage, pour attirer sur notre département les bienfaits de la paix, cette source féconde de la richesse et de la grandeur des nations.

En écriant ces réflexions, en vous donnant ces conseils, Electeurs du Lot (nous pouvons le dire hardiment), nous vous parlons ici sans flatterie et sans aucune vue d'intérêt personnel, nous obéissons tout simplement à nos convictions et à la voix de notre conscience. Nous remplissons, sans aucune prétention, notre devoir : dimanche prochain vous remplirez le vôtre.

Le Secrétaire de la rédaction, L. LAYTOU

L'Administration a fait afficher dans les diverses circonscriptions de Paris les noms des candidats patronnés par le gouvernement : Première circonscription : M. Edouard Delessert, propriétaire à Passy ; 2^e M. Devinck, député sortant ; 3^e M. Varin, négociant, ancien maire de Paris ; 4^e M. le général de division Perrot, député sortant ; 5^e M. Levy, maire du 11^e arrondissement ; 6^e M. Fouché-Lepelletier, député sortant ; 7^e M. Constant Say ; 8^e Kœnigs Warer, député sortant ; 9^e M. Picard, ancien maire d'Ivry.

et d'une législation particulière, — les évêques étaient seigneurs directs ou suzerains d'une trentaine de paroisses, les plus considérables du diocèse, et de ce nombre était celle de Mercuès. (*)

A l'époque où le Quercy vit s'élever tant de châteaux-forts sur les escarpements de son sol montagneux (surtout du XI^e au XIV^e siècle), l'ancien camp de Mercuès eut sans doute aussi son Castel féodal : car dans la dernière période du moyen âge et dans les siècles suivants, il figure de temps en temps sur la scène historique, jouant un rôle important et soutenant des sièges.

Pendant la période de l'invasion anglaise, le château de Mercuès eut à subir de terribles épreuves. Indiquons à grands traits dans quelles circonstances ces événements arrivèrent.

(*) Un de nos compatriotes, M. Emile Dufour, résume ainsi la puissance du siège épiscopal de Cahors, soit au moyen-âge, soit dans les siècles suivants, jusqu'à la Révolution Française :

« Son évêque était l'un des plus puissants du royaume : comte et baron de sa ville épiscopale, seigneur direct ou suzerain de trente-et-une paroisses, les plus belles et les plus étendues de son diocèse, premier chanoine du chapitre de Cahors, abbé de celui du Vigan, protecteur et surveillant de l'Université ; — des prérogatives extraordinaires étaient attachées à son siège ; des hommages importants lui étaient dus ; des fiefs princiers en relevaient ; — droits spirituels et temporels, pouvoir religieux et féodal, il réunissait tout, il résumait tout. »

« Lieux dont l'évêque était seigneur : » Anglars, Le Bas, Belaye, Cajaro, Cambayrac, St-Capraise, Castelfranc, Courbenac, Espère, Fargues, Fontanes, Frayssinet-le-Gelat (co-seigr.), Grézels, Lherm, Loupiac, Martillac, La Masse, St-Matré, Mechmont, Mercuès, Nuzéjols, Pescadoires, Pomarède, Pontcorq, Pradines (co-seigr.), Prayssac, Puy-l'Évêque, Sauzet, Sénac, Septfonds, Le Vigan (co-seigr.). » (Emile Dufour : — L'Eglise de Cahors, — Introduction, — Annuaire de 1860.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 23 mai 1863.

Le Château de Mercuès.

(Suite.)

Coup-d'œil historique.

La tradition et les inductions historiques font remonter à une haute antiquité la célébrité de la montagne de Mercuès : mais pour débrouiller ces obscurs souvenirs, nous ne trouvons ici qu'une lumière faible et vague. — Dans les plus anciens écrits, qui parlent de ce lieu célèbre, il est désigné sous le nom de camp de Mercure (Castrum Mercurii). Autour du château, et sur la plate-forme qui le porte, en creusant des fondements pour les reconstructions et les réparations, opérées à diverses époques, on a rencontré de temps à autre des vestiges d'antiquités romaines, des colonnes de marbre, mutilées, d'un style pur et antique, de vieux tombeaux, des médailles à l'effigie de quelques Empereurs Romains, de Nerva, de Trajan d'Adrien.

De ces faits archéologiques et de ces données historiques, on a conclu, avec raison, que les Romains, au temps de leur domination sur notre patrie, dans les premiers siècles du Christianisme, avaient choisi la crête du mont, pour en faire une place-forte.

Par une induction moins rigoureuse, mais qui ne paraît pas dépourvue de fondement, on a prétendu que sur cette cime majestueuse, consacrée au culte de Mercure, les Romains avaient élevé un temple en l'honneur de ce Dieu. Les restes de colonnes en marbre qu'on y a trouvés, et qui ne peuvent être que des débris de quelque édifice d'une architecture soignée, et le nom même de Mercuès, qui n'est

qu'une dérivation bien naturelle de celui de Mercure, semblent justifier cette supposition. Lorsque les vainqueurs de la Gaule décorèrent la vieille Divona du titre de cité Romaine, lorsqu'ils l'embellirent de monuments et du luxe de leurs arts, lorsqu'ils y construisirent des routes, un pont, un théâtre, des thermes et des temples, — il n'y aurait pas lieu de s'étonner qu'ils eussent en même temps élevé un temple sur ce magnifique piédestal, qui dominait la cité et une partie de la vallée, et dont ils admiraient le site imposant. — On sait aussi que Mercure, ou Teutatès comme l'appelaient les anciens Gaulois, était une des divinités particulières de ce peuple. Par une conjecture, qui n'est pourtant qu'une hypothèse historique, on pourrait admettre que le mont de Mercuès était peut-être consacré à ce Dieu, avant l'invasion romaine, et qu'en ce lieu-même les conquérants voulurent continuer la tradition religieuse des Gaulois, tout en remplaçant, ici comme ailleurs, le culte Druidique par le culte plus pompeux du Polythéisme Romain.

Mais quittons les conjectures et les temps du Paganisme : entrons dans les périodes historiques du moyen-âge et de la Religion Chrétienne.

Lorsque le grand Colosse de l'Empire Romain se fut écroulé, et que sur les débris du monde Païen le Christianisme eut commencé de répandre ses divines clartés, lorsque notre province fut devenue Chrétienne, — on dut abattre naturellement les temples des idoles, ou les convertir en églises. Si donc il existait un temple de Mercure sur la montagne de Mercuès, on ne put manquer de détruire ce monument, ou d'en changer complètement la destination.

On voit figurer ce lieu dans la vie d'un grand évêque, illustre par ses talents et ses vertus qui vivait au VII^e siècle, et avait été intendant des finances à la cour du roi Dagobert, avant son élévation à l'épiscopat. Appelé Desiderius, ou Didier, vénéré dans le Quercy sous le nom de saint Géry, ce pontife, plein

Il résulte, dit-on, d'une décision récente du conseil des postes que désormais les agents des bureaux ambulants recevront sur tous les points de stationnement de leur parcours les lettres ordinaires qui leur seront présentées, non-seulement par les voyageurs et par les agents des chemins de fer, mais encore par toute personne, quelle qu'elle soit, qui aura été admise à un titre quelconque à l'intérieur des gares.

D'un avis du Conseil d'Etat, en date du 7 mai 1863, il résulte que les conseils de préfecture compétents pour connaître des demandes en indemnités pour dommages causés par l'exécution de travaux publics, lorsque ces demandes sont formées contre l'entrepreneur, sont également compétents pour connaître des demandes dirigées accessoirement contre les agents de cet entrepreneur.

BULLETIN

Les nouvelles de Pologne sont toujours favorables au mouvement insurrectionnel. Journellement les nobles soldats de l'indépendance remportent de nouvelles victoires. La rapidité avec laquelle s'étend l'insurrection dans les divers districts de la Volhynie, est vraiment prodigieuse.

L'impulsion donnée au pays par le pouvoir central, qui fait preuve de tant d'habileté, est suivi avec vigueur par les Polonais. Ce comité mérite à tous égards le titre de gouvernement national qu'il vient de prendre.

La proclamation au peuple, datée du 13 mai, jour où expirait le délai accordé par l'ukase d'amnistie, a produit la plus profonde sensation. En voici le texte :

« Concitoyens !

Le délai fixé par le czar pour déposer les armes est expiré hier. Aucun Polonais n'a déposé les armes, aucun ne s'est placé sous la protection russe. La lutte commencée le 22 janvier n'a cessé un seul instant.

L'amnistie s'est évanouie comme un son vide et trompeur, et la nation a repoussé avec le même mépris la grâce aussi bien que les menaces du czar.

Nous ne voulons pas de grâce, car nous combattons pour nos droits violés et pour l'indépendance qui nous a été traitreusement arrachée.

Nous ne craignons aucune menace; nos pères nous ont appris à combattre et à mourir pour la patrie. Il n'existe pas d'ailleurs, de menace assez terrible ni de cruauté assez atroce pour nous effrayer; le joug moscovite seul nous effraie.

Pour secouer ce joug honteux, le mot d'ordre a été donné le 22 janvier. La lutte avec l'ennemi a commencé, et aujourd'hui on n'entend dans toute la Pologne qu'un cri: Aux armes!

Concitoyens! continuons donc à combattre comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour. Ce n'est qu'avec les armes qu'on acquiert la liberté, ce n'est qu'avec le sang qu'on achète l'indépendance de la patrie.

Loin de nous tout arrangement avec la Russie. Il n'y a que des traités et des misérables qui puissent y penser.

Malheur à eux! Malheur à tous ceux qui cherchent à détruire l'union de la nation!

Tous les braves Polonais veulent combattre sans repos jusqu'à la dernière goutte de leur sang, jusqu'à ce que l'aigle blanc ait repris tout son éclat.

Au nom de Dieu, en avant! Avec ce mot d'ordre, courez au combat!

Entourez l'ennemi du mur de vos poitrines! que les armes puissent accomplir l'œuvre de l'affranchissement!

Que les ruines sanglantes de nos habitations incendiées deviennent le tombeau des cohortes russes!

Il faut que la Pologne soit libre, et elle le sera!

Une seconde proclamation, adressée à l'armée,

Vers le milieu du XIV^e siècle, un vent de désolation passe sur la France, et un ciel de tempêtes demeure suspendu sur elle. Alors commence, entre la France et l'Angleterre, cette désastreuse guerre de cent ans, qui mit notre patrie à deux doigts de sa perte, et faillit la faire tomber sous la domination anglaise.

En 1360, le traité de Brétigny livre aux Anglais une partie de la France. Le Quercy est au nombre des provinces sacrifiées; mais il ne subit que passagèrement et avec indignation l'invasion étrangère, comme on laisse passer un torrent qu'on ne peut arrêter. Bientôt après une grande partie du Quercy secoue le joug anglais; la ville de Cahors est au premier rang, pour donner le signal de l'indépendance, et repousser l'ennemi hors de ses murs (1369).

L'évêque de Cahors, Bertrand de Cardaillac, dont l'épiscopat dura quarante-trois ans (1324—1367), contribua puissamment, par son influence et par son exemple, à entretenir l'esprit national et à préparer les Quercynois à repousser la domination anglaise. Réclamant ses droits sur le Comté de Cahors, refusant d'en partager la juridiction avec le Roi d'Angleterre, en s'appuyant sur des conventions antérieures, faites entre les Evêques de Cahors et les Rois de France, ne voulant pas rendre hommage ni prêter serment au nouveau Souverain, il protesta, par la fuite, et gouverna quelque temps le diocèse, sans résider dans sa ville épiscopale. — Il mourut en 1367, sans avoir vu son pays délivré; mais il avait disposé les esprits à secouer le joug.

Le nouvel évêque, Bec de Castelnaud (de Breteux), suivant les traces de son prédécesseur, refusa aussi de résider dans la capitale du Quercy, tant

(*) Bertrandus de Cardaillac. — Item centum annorum dirimit, pacto cum Consulibus inito, iurium Ecclesie sue, vindex, federi Joannem inter et Eduardum fugiens obstitit, rejecto Anglorum jugo; — sedit ab anno 1324 ad annum 1367. (Inscriptions historiques du Musée des Evêques, au château de Mercuès).

a produit également un excellent effet. Elan, énergie, généreux patriotisme, rien ne manque à cette pièce pour exciter les combattants. Elle se termine ainsi :

« En avant donc! C'est sur le champ de bataille, c'est au milieu de la grêle des balles que la jeunesse polonaise doit chercher la gloire! Et lorsque luira enfin le jour de la liberté, vos pères, blanchis sur le champ d'honneur, vous presseront sur leur cœur et s'écrieront avec orgueil :

« — Ce sont bien là vraiment nos fils, les véritables guerriers polonais! —

» Au nom de Dieu, en avant! Vive la Pologne! LA VICTOIRE OU LA MORT! »

Le sceau national portera désormais les armes de la Pologne avec cette exergue: Liberté, Egalité, Indépendance.

La situation de la Prusse se tend chaque jour d'avantage. Voici ce qu'on écrit de Berlin à la correspondance Havas :

« La seconde lettre du ministère à la Chambre des députés est la preuve la plus éclatante de l'embarras, dans lequel se trouvent les ministres. Les dernières résolutions de la Chambre ne sont pas de nature à diminuer les difficultés. On espère, au contraire, qu'elles rendront la crise décisive. Une majorité énorme a résolu d'écarter de l'ordre du jour la discussion de la question militaire et de s'occuper dans la séance prochaine de l'Adresse au roi. L'attitude des ministres a parfaitement réussi à rétablir l'accord entre les deux grandes fractions libérales. Si les ministres ne veulent pas souffrir que la Chambre discute et vote une seconde Adresse au roi, ils devront dissoudre la Chambre. L'adresse de la Chambre des députés ne manquera pas d'émouvoir le pays, et le parti libéral, dans toutes les provinces, s'associera par des adresses directes à la manifestation de la Chambre des députés. Le conflit constitutionnel prend des dimensions énormes, et l'omnipotence du parti féodal est sérieusement menacé. »

On recommence à parler de nouveau de l'occupation du royaume de Pologne par des troupes prussiennes. Mais nous, ne pouvons croire que M. de Bismark veuille se jeter de gaieté de cœur dans une guerre générale qui serait la conséquence immédiate de l'intervention.

Le Pape est rentré à Rome. Sa Sainteté a joui de la meilleure santé pendant son voyage. Partout les populations ont reçu Pie IX avec enthousiasme. Le Souverain Pontife était à Frosinone le jour de l'Ascension et a assisté aux cérémonies religieuses.

Des dépêches de la Vera-Cruz annoncent que le contre-amiral Bosse, nommé commandant en chef de la division navale au Mexique, avait mouillé sur cette rade le 21 avril. M. le vice-amiral Jurien de La Gravière a immédiatement remis le service à son successeur et est parti pour la France.

Les dernières nouvelles du Mexique nous apprennent que les Français ont refoulé l'armée de Juarez dans les faubourgs. Dans ce moment la ville doit être prise, et probablement l'armée française marche vers Mexico.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Berlin, 24 mai.

On écrit de Varsovie, 18 mai, à la Gazette allemande de l'Est :

Les électeurs étaient convoqués pour nommer un membre israélite du conseil municipal. Aucun d'eux ne s'est présenté par suite de la défense du Comité national et l'élection n'a pu avoir lieu.

— M. de Bismark a paru aujourd'hui à la séance

qu'elle est au pouvoir des Anglais. Tout-à-coup le signal du soulèvement est donné. Le principal chef de ce mouvement, — depuis longtemps préparé, — est un prêtre, originaire de Cahors, Geoffroy de Vayrols, archevêque de Toulouse. De concert avec le Duc d'Anjou, frère du Roi de France, Charles V, et muni de pleins pouvoirs, il arrive à Cahors (5 février 1369), et tient conseil avec les Consuls. La domination des Anglais est à jamais bannie de la cité. Un grand élan national entraîne le Quercy : à l'exemple de Cahors, la plupart des villes et des places-fortes secouent le joug anglais, pour se soumettre à l'autorité des Rois de France. Longtemps encore les Anglais demeurent en Quercy, et y occupent plusieurs châteaux-forts; mais leur autorité n'y est plus légalement reconnue: leurs troupes ne s'y maintiennent qu'à l'état de lutte permanente contre un peuple indépendant qui résiste toujours.

Durant le cours de cette lamentable guerre entre les deux nations, le Quercy résista héroïquement aux Anglais, et n'offrit qu'une suite d'alarmes, de désastres, de luttes acharnées. Des bandes armées parcouraient fréquemment le pays, semant partout la dévastation, le pillage, l'incendie.

Les villes souvent investies par l'ennemi, l'agriculture forcément négligée, le commerce et l'industrie paralysés, partout la désolation et la misère, et parfois la famine et la peste: tel est le lugubre spectacle que présente notre province. Les consuls de Cahors sont à la tête du grand mouvement de la résistance; ils excitent les habitants aux plus grands sacrifices, pour racheter à prix d'or, ou reprendre par les armes les châteaux-forts; ils n'hésitent pas à en détruire un grand nombre, pour que les Anglais ne puissent plus s'y établir.

A l'avènement de Charles VII, les Anglais possèdent la plus grande partie de la France. Le Quercy est au nombre des provinces fidèles à la couronne, et les Anglais n'y conservent plus que quelques places-

de la Chambre, pour donner lecture d'un message royal où il est dit que la Chambre a indirectement approuvé la conduite de son président, qui a été une violation des droits constitutionnels du ministère; que la position faite aux ministres ne peut convenir à la dignité de la Couronne et conséquemment que le roi ne peut que conseiller de mettre fin à cette situation afin que la discussion des affaires puisse continuer.

M. de Bismark s'est retiré après avoir fait cette lecture.

M. Virchow a proposé de renvoyer le message à la Commission de l'Adresse, en déclarant que les ministres avaient inexactement informé le roi.

M. de Sybel et le comte de Schwerin, ont appuyé cette proposition qui a été adoptée par la Chambre, à l'unanimité.

Trieste, 21 mai.

Les lettres d'Athènes, en date du 16, annoncent la formation du nouveau cabinet.

L'Assemblée nationale a voté des remerciements aux puissances protectrices pour les services qu'elles ont rendus à la Grèce.

Les lettres de Constantinople, du 16, disent que les Tcherkesses préparent un mémoire destiné aux ambassades des puissances étrangères, à Constantinople, pour se plaindre de la prise de leurs navires par les croiseurs russes dans les eaux turques.

Turin, 20 mai.

Le Sénat a terminé la discussion de plusieurs lois d'administration intérieure. Il est convoqué pour demain afin d'entendre la lecture du décret de clôture de la session.

5 0/0 consolidé italien, 72,35. — Emprunt nouveau, 73,30.

Rome, 20 mai (soir).

Le Pape est revenu à Rome ce soir à 8 heures. Il a été l'objet de chaleureuses ovations tout le long de son voyage. La foule était immense à la gare. On a allumé des feux de Bengale. Sa Sainteté était rentrée au Vatican à 9 heures.

Lisbonne, 20 mai.

La loi pour l'abolition des majorats a reçu la sanction royale.

La peine de la réclusion temporaire prononcée par la cour de Grenade contre quelques protestants a été commuée en un bannissement d'égale durée.

Nous apprenons que le gouvernement reçoit chaque jour les nouvelles les plus favorables de l'attitude des populations devant les élections qui se préparent. Sur plusieurs points, les ennemis de l'Empire essaient de surprendre le suffrage universel; des hommes marquants des anciens partis, dominés par les passions qui les entourent, ne craignent pas de faire alliance avec des éléments de désordre au profit de leur vanité. Le bon sens populaire qui leur a déjà donné tant de leçons leur en réserve une nouvelle.

Jusqu'à ce jour nous avons écouté en silence le bruit qui se fait autour d'eux; mais nous parlerons à notre tour, et le pays, qui connaîtra toutes les intrigues, prononcera son verdict.

PAULIN LIMAYRAC.

CIRCULAIRES ÉLECTORALES DE L'OPPOSITION

« Il n'est pas de candidat des anciens partis, petit ou grand, écrit dans le Constitutionnel, M. Paulin Limayrac, qui, après quelques phrases banales sur la liberté, ne s'empresse de caresser aussitôt ce qu'il croit les instincts et les aspirations du plus grand nombre, c'est-à-dire de souhaiter la diminution des dépenses, et de prendre l'engagement d'y travailler si son nom vient à sortir de l'urne.

» Cette comédie est bien connue, mais le peuple est plus intelligent et plus généreux que ne le pensent les charlatans d'économie.

» Si les dépenses ont augmenté avec la fortune publique et qu'elles correspondent aux victoires

fortes: Mercuès, Cessac, Nuzéjols, Concorès, Puy-l'Evêque, Belaye, Castelnaud-Montriat. Bientôt ils en sont expulsés.

C'est dans ces circonstances, que le château de Mercuès est le théâtre d'une lutte mémorable, en 1428. Les consuls de Cahors, à la tête d'une troupe de Quercynois, grossie de divers côtés par des renforts amenés par quelques seigneurs, viennent d'emporter Concorès de vive force. Ils arrivent à Mercuès, investissent le château et l'attaquent vigoureusement. Tout à coup un chef anglais, Le Capitaine de Buch, se présente avec 1,500 hommes, pour secourir ses compatriotes assiégés. A la vue du camp des assiégés et de l'intrepidité des Quercynois, il chancelle. On entre en négociation: les Anglais consentent à se retirer, et à livrer la place, moyennant une somme de 1,600 montons d'or (?) et une pièce de damas.

Les autres places-fortes, occupées en Quercy par les Anglais, leur sont bientôt enlevées. La puissance des ennemis va toujours baissant, sur tous les points de la France. Jeanne d'Arc apparaît comme un message céleste, pour réveiller l'antique valeur des Français, et rétablir la nationalité de la patrie. Désormais l'autorité anglaise est à jamais abattue dans le Quercy.

Dans le siècle suivant, le château de Mercuès va être en butte à de nouveaux orages. Sortant à peine des luttes du moyen-âge, l'Eglise de Jésus-Christ, toujours attaquée et toujours triomphante, voit tout à coup se dresser sur sa route de nouveaux obstacles. Le XVI^e siècle lui apporte la Réforme protestante. La nouvelle doctrine commence à remuer fortement l'Europe; elle occasionne le trouble et la guerre civile au sein des peuples catholiques.

Déjà le Quercy en ressent les premières atteintes. A Montauban, le protestantisme trouve de très-chauds partisans. — A Cahors, la nouvelle religion est mal

(*) Le mouton d'or était une pièce de monnaie valant 24 sous. (1 fr. 20 cent.)

qui ont replacé la France à son rang dans le monde, à l'indépendance d'un noble peuple et à nos frontières agrandies. Les travaux publics développés dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour, Paris transformé, et cette transformation de Paris gagnant les grandes villes de l'Empire, le réseau gigantesque de nos chemins de fer, les canaux et toutes les voies de transport améliorés, la sécurité des grandes fortunes, l'accroissement des salaires, et l'aisance dans la plus humble chaumière, voilà ce qui justifie et légitime des dépenses qui ne paraissent exagérées que lorsqu'on les sépare de leurs résultats!

» Un chiffre, du reste, répond à toutes ces déclamations de candidats en quête de suffrages: c'est le chiffre du revenu public qui s'est accru de plus du double de l'intérêt des nouveaux emprunts.

» Les électeurs savent tout cela, et les candidats qui, à tout venant, proposent la diminution des dépenses, sans songer qu'ils proposent en même temps la diminution de la grandeur du pays, en seront pour leur frais d'éloquence.»

Pour extrait: A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

On écrit de Londres, le 18 mai, au *Moniteur*:

« Les détails des opérations de l'armée française et de l'attaque sur Puebla sont lus à Londres avec le plus grand intérêt. On n'a jamais douté, ici, un moment, du succès définitif des armes françaises.

» La politique du comte Russell, à l'égard du Danemark a été vigoureusement attaquée à la chambre des lords par les lords Ellenborough et Derby. Lord Russell a défendu sa politique avec la plus grande énergie, mais sans succès. Pas un pair, pas un de ses collègues ne l'a soutenu. On ne peut se dissimuler que la politique de lord Russell à l'égard du Danemark est regardée en Angleterre comme une grande erreur de ce ministre; l'opinion publique en Angleterre étant tout à fait danoise dans ses tendances. »

LA FRANCE.

Nous lisons dans la *France*, sous la signature de M. Bonnin, secrétaire de cette feuille :

« Dieu nous garde de soupçonner la loyauté du serment dans les consciences qui l'acceptent! Nous avons une assez haute idée du cœur de l'homme, surtout quand il est rehaussé par les grandes facultés de l'intelligence, par l'étude et l'imitation des maîtres et des intermédiaires de l'esprit humain, pour être convaincu que rien de vulgaire, rien de honteux n'entre dans cette résolution qui fait sortir de leur retraite des hommes illustres. Ils s'élèvent au-dessus des préférences personnelles, jusqu'à cette région supérieure où ils trouvent les nobles excitations du patriotisme. Ils s'affranchissent des passions de parti pour ne s'enchaîner qu'à l'intérêt du pays. Ils le disent; pourqu'on ne le croirions-nous pas? Si nous en doutions, c'est que nous serions incapables de comprendre de tels sacrifices et de tels élans. »

LA PRESSE.

Sous ce titre: « Les Légérétés de Lord Palmerston » la *Presse* tient un langage des plus sévères contre ce ministre à l'occasion de son attitude à la chambre des communes dans

accueillie; les catholiques, dans leur indignation, repoussent et maltraitent les apôtres du protestantisme et leurs premiers sectateurs.

Pour tirer vengeance de ce violent accueil, les Calvinistes organisent une troupe sous la conduite de Duras-Durfort, qui part pour envahir Cahors et le Quercy. — Lauzerte, Caylus, Gourdon, Rocamadour, Caussade, subissent tour à tour le désastreux passage de l'armée ennemie.

A deux reprises, Duras-Durfort a voulu pénétrer dans Cahors, et deux fois il a dû se retirer devant les préparatifs de défense de ses intrépides habitants. Après la seconde tentative, il traverse tout à coup le Lot, s'élance sur la montagne de Mercuès, et soit par surprise, soit par trahison des gardiens de ce poste, il s'empare du château et de la forteresse (23 septembre 1562); les vainqueurs y portent le pillage et la dévastation. L'évêque de Cahors, Pierre de Brandi, est devenu leur prisonnier; ils le maltraitent et le violentent cruellement. Les protestants se retiennent et vont dans le Périgord, emmenant avec eux leur illustre captif, espérant qu'à prix d'or on voudra le délivrer. Les Quercynois se disposent à faire de grands sacrifices pour leur pasteur bien-aimé.

Mais bientôt un des chefs de l'armée catholique, le duc de Montluc, accourt, avec un corps de troupes, à la poursuite des protestants, et bravant tous les dangers, met les ennemis en déroute, délivre l'évêque de Cahors et le rend à son diocèse (14 février 1563). — Mais déjà le prélat était miné par l'âge et les travaux apostoliques; les tourments de sa captivité avaient achevé d'épuiser sa santé; il mourut la même année, emportant les regrets de tous ses diocésains (3 novembre 1563).

(*) Petrus Brandi, — Joannis sigillorum custodis frater, — ab hæreticis captus Blasium de Montluc. Duratio devicti, liberatorem habuit; — sedit ab anno 1558, ad annum 1563.

(Inscriptions historiques du Musée des Evêques au château de Mercuès).

la séance de mardi soir, à l'occasion de la dernière dépêche de M. Odo Russell : « Ou veut en venir ce vieux pétulant, écrit M. Eugène Chataud, avec ses boutades de mousquetaire et sa politique de casse-cou? Est-ce qu'il tient avant de finir sa carrière ministérielle, ou d'aller se reposer sous les marbres de Westminster, à mettre le feu au nord, au midi et à l'orient de l'Europe? à livrer l'ancien comme le nouveau Monde à toutes les horreurs de la guerre, au profit de l'ambition et des intérêts particuliers d'une seule puissance? »

Le Monde publie, sous la signature de M. E. Taconet, le résumé d'une correspondance de Puebla, datée du 6 avril; en voici un extrait : « En évacuant le Pénitencier, Ortega y fit mettre le feu, livrant ainsi aux tortures les plus cruelles les suspects et les condamnés politiques qu'on y avait entassés les fers aux pieds, et qui, tous, trouvèrent la mort dans les flammes, à l'exception d'une femme qui est parvenue à s'échapper presque nue de cette prison. Cette malheureuse, couverte de brûlures, est l'objet des plus grands soins, mais elle a perdu la raison, est-il douteux que les bons traitements qu'elle reçoit lui rendent jamais, ce qui pourtant est désirable, car elle pourrait donner des renseignements précis sur le nombre et la qualité des victimes d'une cruauté aussi froide qu'inutile. C'est par la terreur que les clubistes sont parvenus à maintenir les artilleurs à leurs pièces. A la prise de la Cathédrale, nous avons trouvé des malheureux attachés auprès de leurs pièces, jouissant d'assez de liberté pour les servir, mais impuissants à les abandonner, retenus qu'ils étaient par des prolonges fixées à des colonnes. Jugez combien la vue d'un tel spectacle a dû émouvoir nos soldats. »

Pour extrait : A. LAYTOS.

Chronique locale.

M. le comte Joachim Murat est à Cahors depuis quelques jours. Son collègue, M. Deltheil, est arrivé hier soir; il va passer, dit-on, quelques jours à Souillac.

Par arrêté préfectoral du 20 mai 1863, M. Lafage (Léon), docteur en médecine, a été nommé maire de la commune de Saint-Vincent-sur-Lot.

Par arrêté préfectoral du 21 mai courant, M. Bousquet (Félix-Paul-Gustave), de Cahors, a été nommé surnuméraire-contrôleur des contributions directes, pour être attaché à la direction du Lot.

MAIRIE DE CAHORS.

Election d'un Député au Corps-Législatif.

Le Maire de la ville de Cahors, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, A l'honneur d'informer les citoyens inscrits sur les listes électorales des cantons Nord et Sud, qu'en conformité du décret Impérial du 7 mai 1863, des instructions ministérielles

des 7 et 8 du même mois, et de l'arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 9 mai courant, il sera procédé les 31 mai courant et 1er juin prochain, à la nomination d'un député au Corps-Législatif.

Pour faciliter le vote, la commune de Cahors a été divisée en quatre sections, suivant notre arrêté du 18 mai courant, approuvé par M. le Préfet.

Le canton Nord comprend deux sections, et le canton Sud, deux autres sections.

Pour le canton Nord :

La première section, dite du Nord-Ouest, se réunira à l'Hôtel-de-Ville, dans l'ancienne salle du prétoire.

La deuxième section, dite du Nord-Est, se réunira au Palais de Justice, dans la salle de la Cour d'Assises.

Pour le canton Sud :

La première section, dite du Sud-Est, se réunira à la Salle de Spectacle.

La deuxième section, dite du Sud-Ouest, se réunira au Lycée.

Le scrutin sera ouvert le dimanche, 31 mai courant, de 8 heures du matin, à 6 heures du soir; et le lundi, 1er juin prochain, de 8 heures du matin, à 4 heures du soir.

Les cartes seront remises à domicile, à tous les électeurs.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 21 mai 1863.

Le Maire,

CAVIOLE.

On lit dans la Gazette de France :

M. l'abbé Peschoud, nommé à l'évêché de Cahors, actuellement vicaire général de Saint-Claude, a longtemps dirigé avec éclat l'école célèbre de Pont-Levoy, jusqu'au moment où cet important établissement, passant dans les mains de l'évêque de Blois, a été confié à M. l'abbé de Forge. — M. Peschoud est un écrivain distingué, très érudit, très versé dans les matières d'enseignement. Plusieurs de ses discours ont été fort remarqués par le charme du style et la poésie de la pensée.

Sur le compte-rendu à l'Empereur, par le Ministre de l'Intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de février 1863, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté, le 28 mars dernier, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes qui s'en sont rendues dignes. — Le nommé BACH (Jean-Baptiste), gendarme, à Gourdon, figure sur cette liste d'honneur, pour avoir sauvé, à Gourdon, le 19 janvier dernier, une femme exposée à périr dans une maison qui venait de s'écrouler. Pour cette belle action il a obtenu une médaille en argent.

Cour d'Assises du Lot.

Présidence de M. TROPAMER, conseiller à la Cour impériale d'Agen.

Audience du 20 mai.

Affaire CLARY, de Douelle.

Fabrication et émission de fausse monnaie.

Le sieur Clary (Jean), sabotier, âgé de trente-cinq ans, né à Maxon, domicilié à Douelle, déjà condamné quatre fois pour vol et li-

béré de sa dernière condamnation depuis un an à peine, comparait devant le Jury sous l'accusation de fabrication et d'émission de pièces d'argent fausses de 5 francs.

Clary a fait les aveux les plus complets. Le Jury ayant rapporté contre lui un verdict affirmatif mitigé par l'admission de circonstances atténuantes, la Cour a condamné le sieur Clary à cinq ans de réclusion.

Ministère public : M. Motas, substitut.

Défenseur : M^e Périer (Félix), avocat.

Audience du 20 mai.

Affaire NAYRAC et LENTILLAC.

Faux en écriture authentique et publique.

Le 7 janvier dernier, le sieur Augustin Nayrac, de Saint-Chamarand, se présente à l'étude de M^e Pomiran, notaire à Gourdon, accompagné d'un individu, qui n'était autre que le sieur Lentillac, son beau-père. Cet individu déclara se nommer Mounié (François), oncle du sieur Nayrac, et, sous prétexte de réparer un préjudice considérable qu'il avait causé à la famille, de ce dernier, il annonça être dans l'intention de lui faire une donation de 12,000 fr.

M^e Pomiran, trompé par le concert de ces individus qui, pour lui inspirer de la confiance, lui avaient nommé plusieurs personnes recommandables du pays, avec lesquelles ils prétendaient être dans les meilleurs rapports, se conforma aux intentions qui lui furent exprimées, et rédigea en la forme authentique, une obligation de 6,000 fr. et six lettres de change de 1,000 fr. chacune, le tout consenti par François Mounié, en faveur de Nayrac, son neveu.

Le véritable oncle Mounié ne tarda pas à être informé de ce qui s'était passé chez M^e Pomiran; il en porta plainte au parquet. Nayrac et Lentillac furent arrêtés, et contraints par l'évidence, ils firent l'aveu complet de leur culpabilité.

L'information poursuivie contre le sieur Nayrac révéla à sa charge deux autres faux: l'un au préjudice du sieur Mounié, son oncle; l'autre au détriment du sieur Boissolle, de Concorès.

Tous ces faits amènent aujourd'hui Nayrac et Lentillac sur le banc de la cour d'assises.

M. Destanne de Bernis, substitut au procureur impérial, soutient l'accusation.

M^e Talou, avocat, présente la défense du sieur Nayrac, et M^e Duc celle du sieur Lentillac.

Sur le verdict affirmatif du Jury, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, la Cour a condamné Nayrac à cinq ans de prison, et Lentillac à deux ans de la même peine.

Audience du 21 mai.

Affaire Bonafoussie et Surret.

Coups et blessures ayant occasionné la mort.

Les sieurs Bonafoussie, d'Issendolus, et Surret, de Flaujac, sont accusés d'avoir, le 12 février 1863, volontairement porté des coups et fait des blessures aux sieurs Solignac, père et fils, avec cette circonstance que les coups portés et les blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée.

Bonafoussie est en fuite et il s'est, jusqu'à ce jour, soustrait aux recherches dont il a été l'objet.

Surret se présente donc seul devant le Jury. Il nie le fait qui lui est imputé.

M. le Président pose à MM. les Jurés, outre la question de décider si Surret a agi comme

trois quarts de siècle, qui s'est écoulée depuis la Révolution jusqu'à nos jours, ne recevant presque aucune réparation, il était menacé de la lente destruction, qui s'opère insensiblement par le travail des ans.

Il fut possédé et habité par divers membres de la famille Guilhou, de Parnac, sous la République et durant les premières années de l'Empire de Napoléon I^{er}. Il fut acquis successivement par quelques autres propriétaires. Un des derniers évêques de Cahors, Mgr. Guillaume-Balthazar Cousin-de-Grainville, en devint le possesseur, dans les dernières années de son épiscopat; il mourut en 1828, sans avoir pris les mesures nécessaires pour le laisser à son diocèse. Le château fut encore revendu, et il resta pour ainsi dire inhabité jusqu'à ces dernières années.

Peu de temps après son élévation sur le siège de Cahors, Mgr. Bardou avait eu la pensée de recouvrer ce célèbre manoir de nos anciens évêques; divers obstacles s'opposèrent d'abord à la réalisation de ce projet. Enfin, en 1861, il acquit de M. Lacoste-Lacroix le château de Mercuès, au nom de l'administration diocésaine. Il avait compris qu'il convenait de ramener cet édifice à une partie de son ancienne destination, non plus comme forteresse féodale, mais comme villa épiscopale, ou comme édifice diocésain. Il va donc entrer dans une phase de nouvelles destinées. Déjà, sous l'intelligente direction de Mgr. Bardou, d'importants travaux de restauration y ont été exécutés.

Et voilà que tout-à-coup il quitte, sans pouvoir en jouir, son œuvre de restauration, encore inachevée. Une mort prématurée vient de le ravir à l'affection de son troupeau (*). Vingt ans d'épiscopat et de travaux

(*) Mgr. Jean-Jacques-David Bardou était né à Lautrec (département du Tarn, diocèse d'Albi), le 8 décembre 1798. Curé de St.-Amans-Labastide et chanoine honoraire d'Al-

auteur principal, celle de complicité comme résultant des débats.

Le Jury se prononce négativement sur la première, mais affirmativement sur la seconde en écartant la circonstance de préméditation, et il accorde à l'accusé les circonstances atténuantes.

La Cour condamne Surret à six ans de réclusion.

Ministère public : M. Motas, substitut.

Défenseur : M^e Périer (Félix), avocat.

Audience du 22 mai.

Affaire Labarthe. — Vol.

Le sieur Labarthe (Baptiste), de Seuzac (Aveyron), est accusé de plusieurs vols commis dans diverses communes des arrondissements de Figeac et de Villefranche.

Labarthe n'a que 20 ans, et il a déjà subi trois condamnations pour vol. Quand il a commis ceux qui l'amènent aujourd'hui devant le jury, il venait de s'évader de la maison d'arrêt de Villefranche, où il était détenu.

M. Destanne de Bernis, substitut, soutient l'accusation.

M^e F. Fieuzal, est assis au banc de la défense.

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes, Labarthe a été condamné à 6 ans de réclusion.

Même audience.

Affaire Gardes (Marie). — Infanticide.

La nommée Gardes (Marie), née à Pern, domiciliée à l'Hospitalet, comparait devant la Cour, sous l'accusation d'infanticide.

L'accusée fait l'aveu de son crime.

Le jury ayant rapporté contre elle un verdict affirmatif mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, Gardes (Marie), a été condamnée à 5 ans de travaux forcés.

Ministère public : M. Destanne de Bernis, substitut. — Défenseur : M^e Fieuzal, avocat.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 17 mai 1863.

4 Versements dont » nouveaux... 945' »
7 Remboursements dont 4 pour solde... 3,888 93

TAXE DU PAIN. — 1^{er} mai 1863.

1^{re} qualité 32 c., 2^e qualité 29 c., 3^e qualité 27 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 1/2; 2^e catégorie, 1^{er} 05.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95; 2^e catég., 85.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30; 2^e catégorie, 1^{er} 20.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25; 2^e catégorie 1^{er} 15.

Pour la chronique locale : A. LAYTOS

Paris.

Paris, 22 mai.

L'Impératrice est complètement remise de l'indisposition qu'elle a éprouvée. S. M. assistait hier avec l'Empereur à la représentation de Macbeth au théâtre de l'Odéon.

— Le 9 mai, le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont arrivés à Alexandrie. Leurs Altesses impériales ont été reçues avec tous les honneurs dus à leur rang. Le vice-roi a rendu le jour-même au Prince la visite que Son Altesse impériale lui avait faite.

S. A. I. le prince Napoléon a remis au nom de l'Empereur le grand cordon de la Légion-d'Honneur au Vice-Roi d'Egypte. D'autres décorations ont été accordées à plusieurs des principaux fonctionnaires égyptiens.

évangéliques n'avaient cessé de faire éclater les belles vertus de sa carrière apostolique. Une administration sage, éclairée, toujours paternelle, une piété vive et tendre, un cœur généreux et dévoué, une aménité et une charité vraiment sacerdotales avaient surtout contribué à lui conquérir l'estime et la reconnaissance de ses diocésains. Il traitait ses prêtres comme ses enfants, et les prêtres le vénéraient comme un père. Sa mort a provoqué un deuil public et des regrets unanimes. Pontife selon le cœur de Dieu, il laisse à son troupeau bien-aimé le souvenir de ses bienfaits; ses pieuses institutions resteront pour le bonheur de son diocèse, et pour faire bénir sa mémoire.

Adolphe GUILHOU.

(La suite à samedi prochain).

Il fut élevé à l'Evêché de Cahors, et sacré à Toulouse, le 9 octobre 1842. — Il a rendu son âme à Dieu, le 30 janvier 1863, à la suite d'un accès de goutte, qui avait envahi la région du cœur.

Par son testament olographe du 6 septembre 1862, Mgr. Bardou a donné presque tous ses biens temporels au grand séminaire de Cahors et au petit séminaire de Montfaucon, qu'il institue ses héritiers universels. Les dons, qu'il fait à divers membres de sa famille, ne sont que des legs de peu d'importance, ou des objets de souvenir. C'est là un testament vraiment épiscopal: le vertueux Prélat s'était dévoué, pendant sa vie, à ses chers diocésains, il a voulu encore leur faire du bien après sa mort.

Par une disposition particulière, le château de Mercuès, avec ses dépendances, demeure propriété diocésaine. Il appartiendra au petit séminaire de Montfaucon, qui en percevra tous les revenus. Les évêques, qui se succéderont sur le siège de Cahors, auront le droit de jouir à leur gré du château et des promenades qui l'entourent, en payant une indemnité convenable au petit séminaire.

— On achevait de découvrir hier sur la façade de la nouvelle gare du Nord, 21 statues colossales, plus un grand buste et deux médaillons. Très-prochainement l'ancienne gare va disparaître pour faire place à une rue latérale de service et à de nouveaux bâtiments consacrés à l'exploitation.

L'eau est déjà mise dans la rivière du parc des animaux au Jardin des Plantes, dans les huit dixièmes de sa longueur. Cette rivière à l'inverse de la Seine coule du couchant au levant. Sa source vient du réservoir de la montagne du labyrinthe et va se perdre près du quai Saint-Bernard. Cette rivière formée plusieurs petites cascades et baigne plusieurs petites îles. Elle est entièrement couverte en pierre meulière et ciment romain.

Le parc des animaux a été refait presque dans sa totalité, et jamais il n'a été animé par une population aussi nombreuse d'animaux. Le département des volatiles est d'une richesse incroyable par le nombre et la variété. Encore quelques efforts et notre Jardin des Plantes, qui n'était plus à la hauteur du progrès de l'époque ne laissera rien à désirer, et aucun établissement similaire d'Europe ne pourra lui être comparé.

— Le roi de Portugal est attendu à Paris, on prépare au pavillon Marsan, les appartements pour le recevoir.

— Le duc de Brabant est attendu à Bordeaux venant de Barcelone.

— Le départ de la Cour pour Fontainebleau est remis aux premiers jours de juin.

— M. Baroche, président du Conseil d'Etat, est atteint d'une érysipèle à la tête, sa situation n'est pas sans exciter d'inquiétude.

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de M^{me} de Lamartine.

— Il y a quelques jours, l'Empereur a daigné recevoir en audience particulière, M. Henri Plon, imprimeur de S. M., qui a eu l'honneur de lui faire hommage du premier volume du *Trésor des Chartes de France*. Ce magnifique ouvrage se continue avec la plus grande activité.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Voici quelques nouveaux détails sur le tremblement de terre qui vient de ravager l'île de Rhodes : Les villages, au nombre de quarante-deux, que renferme l'île, ont été tous atteints;

treize sont entièrement détruits, vingt-six presque démolis, trois seulement restés debout.

Massari est celui qui a le plus souffert. Il a complètement disparu, ensevelissant sous ses décombres tous les habitants au nombre de cent cinquante. Dans Rhodes même, trente maisons se sont écroulées et quatorze personnes ont été ensevelies. On compte jusqu'à ce jour 250 morts et 100 blessés. Sur 10,000 maisons qui existent dans l'île, neuf mille cinq cents qui offrent plus de sécurité doivent être démolies. Les habitants sont dans la consternation; ils campent dans les champs. Le premier soin du Sultan dès qu'il a eu connaissance de ce sinistre a été d'envoyer une somme de 100,000 francs pour secourir tous ces malheureux et l'amiral commandant la station navale du Levant a expédié de suite l'avis de guerre français, la *Mouette*, avec des vivres et des chirurgiens.

— Un divertissement tout nouveau a eu lieu avant-hier sur la Seine près le pont des Arts : Quelques jeunes gens, montés sur une barque avec deux chiens, s'amusaient à lancer dans la rivière, un à un des rats dont ils avaient fait provision et qu'ils tenaient enfermés en cage; aussitôt qu'un rat était jeté, les chiens, en aboyant, sautaient à leur poursuite, mais ne les atteignaient pas toujours : le rat, excellent nageur, gagnant souvent de vitesse, atteignait les bords de la Seine où ils échappaient aisément à la chasse qui leur était faite en se cachant sous des dépôts de pierres et de bois ou dans des trous. Une foule de curieux stationnés sur le pont et sur les quais s'amusaient beaucoup à ce spectacle improvisé et d'un nouveau genre.

— La France a reçu un premier avertissement ainsi conçu : « Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, — vu le numéro du journal la France des 15-16 mai 1863, lequel contient un article intitulé : *Pas d'exclusion*, signé Esparbié, commençant par ces mots : « Selon nous... » et finissant par ceux-ci : « marqués par l'Empereur ; » Considérant que ce journal en affectant d'exprimer la pensée secrète du Gouvernement, se donne journellement, et notamment dans l'article ci-dessus désigné, la mission d'en dénaturer et d'en travestir la politique publique, un premier avertissement lui est adressé.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Bordeaux, 19 mai. — Eau de vie d'Armagnac (52 degrés), 85 francs; 3/6 du Languedoc (88 degrés), 88 fr.; 3/6 fin, première qualité (90 degrés), 68 francs; tafia 52-50 à 60 francs.

Paris, 16 mai. — Les arrivages en vins du Midi sont toujours importants. La vente des vins de tous les vignobles se fait lentement, principalement pour les Bordeaux et les vins de la Basse-Bourgogne. Malgré la tiédeur des acheteurs, les cours ne fléchissent pas; les vins ordinaires de Bordeaux, récolte 1862 se vendent de 90 à 120 fr. les 228 litres; ceux de la même récolte, provenant de la Basse-Bourgogne de 70 à 105 fr. les 272 litres; les vins du Cher de 100 à 110 fr. les 250 litres; les Orléans 1862, 85 à 105 fr. les 228 litres; les vins du Midi, selon couleur et degré, de 35 à 45 fr. les 100 litres. Le tout à l'entrepôt. Les nouvelles de la vigne sont généralement des plus satisfaisantes. La gelée n'a fait partiellement que quelques dégâts, lesquels sont en quelque sorte inappréciables. On considère ce premier fléau de la viticulture comme passé ou trop avancé maintenant pour qu'il soit à redouter; mais il surgit de nouvelles craintes : les appréhensions se portent maintenant sur la phase, si importante pour la grande réussite, d'une récolte, de la floraison, et l'on se met à craindre la coulure, comme il y a un mois on redoutait la gelée.

Les nouvelles du Midi sont en général on ne peut plus satisfaisantes.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

CENT MILLE FRANCS

à gagner pour 25 centimes

Clôture définitive DIMANCHE PROCHAIN.

Grande Loterie (la Monténégrine), à 25 c. le Billet (seule grande loterie autorisée dans toute la France).

Capital, Un Million de francs.

TIRAGE PUBLIC A L'HOTEL DE VILLE.

(surveillance et concours de l'autorité)

- 1° C'est le tirage définitif et le plus important;
- 2° Tous les lots promis seront gagnés par les preneurs de billets, et immédiatement payés en espèces;
- 3° Tous les lots sont déposés à la Banque de France;
- 4° Parmi les nombreux lots de ce tirage se trouvent les gros lots de 5,000 fr.;—40,000 fr.;—100,000 fr;
- 5° Le billet ne coûtant que 25 c., on va donc, pour 25 c., gagner cent mille francs;

- 6° Ces billets (à 25 cent. pour gagner 100,000 fr.) se placent très rapidement;
- 7° Prendre aujourd'hui (à Cahors et principales autres villes) DERNIERS BILLETS chez les libraires, débitants de tabac, etc.;
- 8° Et, si on ne peut plus s'y procurer de billets (car partout ils deviennent rares), on pourra alors, pour recevoir, A TOUTES DESTINATIONS, billets variés, adresser (en mandats de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris, 5 fr. pour 20 billets, — 10 fr. pour 40 billets, — 20 fr. pour 80 billets.

Le Journal du Lot publiera les numéros gagnants.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains.— Samedi, 23 mai 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	496	440	20' 58	78 k. 240
Maïs.....	98	49	11' 77	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

21 mai 1863.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 35	»	»	» 40
4 1/2 pour 100	97	»	»	»

22 mai.

3 pour 100	69 30	»	»	» 05
4 1/2 pour 100	97	»	»	»

23 mai.

3 pour 100	69 55	» 25	»	»
4 1/2 pour 100	96 95	»	»	» 05

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 24 mai. Armand (Germain), à la Citadelle.
- Caunesil (Lilie), rue Bousquet.
- Bladinières (Guillaume), rue du Château.
- Lalbenque (Marie-Louise), place du Calvaire, (naturelle).
- 22 — Delmas (Marie), Saint-Georges.
- Mariages.
- 20 — Garric (Pierre), employé, et Biars (Jeanne-Françoise), sans prof.
- 24 — Issanchou (Joseph), sans prof. et Pechberty (Marie-Antoinette), domestique.
- Décès.
- 24 — Enfant du sexe féminin, né-mort des époux Bernard et Bousquet.
- 22 — Marin (Marie), bouchère, 60 ans, St-Georges.
- Pouget (Jean-Pierre), propriétaire, ex-serurier, 46 ans, rue Fangas.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

DIMANCHE Loterie Monténégrine **CLOTURE** définitive, suivi de **TIRAGE** public à l'Hôtel de Ville (surveillance et concours de l'Autorité) **103 lots en espèces** déposés à la Banque de France. On tirera les 103 lots promis, — ceux de 5000-10000 et GROS LOT de 100,000 francs. Le Journal du Lot publiera les numéros gagnants.

FR. A GAGNER POUR 25c. Le BILLET ne coûte que 25 c., et fait participer A TOUTES CHANCES DE GAIN. Ce TIRAGE DÉFINITIF ne sera retardé sous aucun prétexte. **Derniers BILLETS** à Cahors, chez tous les Libraires, Débitants de tabac, etc. Si l'on n'y trouve plus de billets, on peut (pour en recevoir à TOUTES DESTINATIONS par retour du courrier) adresser de suite (en mandat-poste ou timbre-poste) au Directeur du Bureau-Exactitude, rue Rivoli, 68 (place Hôtel-de-Ville), à Paris. 10 FR. pour 40 BILLETS | 15 FR. pour 60 BILLETS | 20 FR. pour 80 BILLETS. Pour DIMINUER les frais d'envoi d'argent, — et AUGMENTER leurs chances de gain en prenant un plus grand nombre de billets des personnes se cotisant, s'associent.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE Le LAIT ANTEPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — préserve des piqûres d'insectes ou en neutralise le venin, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 francs. — Paris, CANDÈS et Cie, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.

EAUX MINÉRALES DE MIERS Par GBAMAT (Lot). Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Liétaud, médecin du roi et doyen de l'École de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hypocondrie, l'hystérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez Gazette des Hôpitaux.) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est l'aseule en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez France médicale, Union médicale.) DÉPÔT à CAHORS des EAUX et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS, à la PHARMACIE VINEL, chez les frères GABANES Et toutes bonnes Pharmacies

CAFÉ DE GLANDS DOUX DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN. Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

— A LA PATISSERIE MODERNE — **S^t-JEAN, fils** Rue de la Liberté, ANCIENNE MAISON LAPERGUE A CAHORS. Gâteaux en tous genres, Fruits glacés, Sirops, Liqueurs, Vins fins de toute espèce. Commandes à toute heure du jour. — SALON DE CONSOMMATION —

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE RIVIÈRE à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8. Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable. Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

TOPIQUE PORTUGAIS C. ROUXEL Paris, 52, rue Culture-Sainte-Catherine, Paris.—EXPORTATION. Les chevaux couronnés ou blessés sur les harnais, sont radicalement guéris en quelques jours et sans interruption de travail par l'emploi de ce Topique; réparation du poil de la même couleur.—Se trouve : Cahors, chez M. Vinel, pharmacien. POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ Aux Fabriques de France **MAISON GREIL**

A VENDRE Bayle, Jeune, A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire.....5 fr. A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon. **HABILLEMENTS TOUS FAITS** ET SUR MESURE. Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante. Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.